



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT MODIFICATION D'UNE PRESCRIPTION DE DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE

**Arrêté n° SRA2025/C194
07.10208**

Le préfet de la région Grand Est
Préfet de la zone de défense et de sécurité Est
Préfet du Bas-Rhin

VU le code du patrimoine et notamment son livre V, titre II, relatif à la législation et à la réglementation de l'archéologie préventive ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté du 7 février 2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Jacques WITKOWSKI, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin à compter du 28 octobre 2024, date de son installation ;

VU l'arrêté de la ministre de la Culture en date du 7 janvier 2025 nommant Madame Isabelle CHARDONNIER directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est à compter du 3 février 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2025/12 en date du 24 janvier 2025 de Monsieur Jacques WITKOWSKI, préfet de la région Grand-Est portant délégation de signature (en matière d'administration générale) à Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand-Est ;

VU l'arrêté n° 2025/01 du 03 février 2025 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles (compétences générales) ;

VU la demande volontaire de diagnostic archéologique anticipé déposée par EARL Val'Argonne, représentée par M. Damien MARTIN-PRIN, 1bis Grande Rue, 51800 Braux-Saint-Rémy, valargonne@club-internet.fr, reçue le 31 janvier 2025 et complétée le 06 mars 2025 à la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est – service régional de l'archéologie – site de Châlons-en-Champagne, concernant la construction de bâtiments d'élevage de volailles et leurs locaux techniques sur des terrains de la commune de Braux-Saint-Rémy (Marne), lieu-dit « La Gaillarde », section et parcelle ZC 27 ;

VU l'arrêté préfectoral portant prescription d'un diagnostic archéologique n°SRA2025/C091 du 13 mars 2025 ;

VU la demande de modification d'emprise et de phasage reçue par courriel en date du 04 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de préciser les emprises des phases 1 et 2 sollicitées par l'aménageur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n°SRA2025/C091 du 13 mars 2025 est remplacé par le texte suivant :

« Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Grand Est

Département : Marne

Commune : Braux-Saint-Rémy

Lieu-dit : « La Gaillarde »

Sections et parcelles : ZC 27

Emprises :

- Phase 1 : 4 900 m² (cf. plan joint)
- Phase 2 : 9 800 m² (cf. plan joint)

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : La directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Earl Val'Argonne représentée par M. Damien MARTIN-PRIN, 1bis Grande Rue, 51800 Braux-Saint-Rémy, et au directeur interrégional Grand Est de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 02 juin 2025

Pour le préfet,
par délégation,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles
par subdélégation,
Le conservateur régional de l'archéologie

Nicolas Payraud

Copie à :

- o Inrap
- o DRAC – SRA

o Mairie

Annexe à l'arrêté préfectoral n°SRA 2025-C 194

EXPLOITATION : EARL VAL'ARGONNE
 COMMUNE DU SIEGE SOCIAL :
 BRAUX-SAINT-REMY
 COMMUNE D'IMPLANTATION
 DU PROJET :
 BRAUX-SAINT-REMY
 PLAN REALISE PAR
 Chambre d'Agriculture de la Marne

Plan de masse
 Echelle 1/1000
 Date : 24/01/2025
 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE

REFERENCES CADASTRALES:
 COMMUNE :
 BRAUX-SAINT-REMY
 Section ZC, parcelles n°26 et 27

- LEGENDE:
- Bâtiment d'élevage existant
 - Bâtiments d'élevage projet
 - Voirie accès bâtiment
 - Dalle béton devant bâtiment
 - Aménagement paysager
 - Merlon existant et haies à créer

- Silos de stockage aliment
- Congélateur équarissage
- Compteur d'eau
- Extincteurs
- Compteur EDF
- Stockage de gaz unitaire 3,2 t

- Réseaux :
- Eau forage
 - Electricité
 - Réseau de collecte eaux de lavage bâtiment
 - Eau pluviale collect

